

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Marc ROUFFY, Maire, le 30 septembre 2019 à 20h30.

10 Présents : M. ROUFFY, A. BERNIER, J. DEPONT, D. BERTRAND, A. COUZON, A. LANDUREAU, S. WEAVER, D. DAVAILLON-GILLARD, P. DE SOUZA, L. LASSELLE.

2 Procurations : A. DEQUENNE, F. ROBLAIN.

1 Absent excusé : L.-C. BELLEMENT.

1 Absent non excusé : M. BASSET.

#### **- Travaux Chœur de l'Eglise Saint-Sulpice**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 11 septembre 2017, le Conseil Municipal a missionné le Cabinet TRAITCARRE pour des travaux de protection à l'Eglise Saint-Sulpice, classée aux Monuments Historiques. Ce dernier a remis en juin dernier un avant-projet de restauration des parements et vitraux du chœur en précisant les travaux à réaliser sur les baies à vitraux et sur les parements en pierre de taille. La partie maçonnerie représenterait 93.290 €, les vitraux 58.191 € et les chassis de protection 16.100 €.

Le plan de financement pourrait s'établir ainsi :

	Dépenses		Recettes
Travaux	167.581 €	Etat	90.741 €
Honoraires	13.900 €	Département	36.296 €
		Autofinancement	54.444 €
<b>Total</b>	<b>181.481 €</b>	<b>Total</b>	<b>181.481 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- sollicite une subvention auprès de la DRAC au taux de 50 % ;
- sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des fonds Patrimoniaux à hauteur de 20 % ;

Afin de diminuer la part restant à charge, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte,

- l'aide de la Fondation du Patrimoine pour une demande de souscription et de mécénat ;
- une souscription sur Dartagnans, site de financement dédié au rayonnement et à la préservation du patrimoine culturel ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe pour contracter un emprunt.

#### **- Redevance d'Occupation du Domaine Public - ENEDIS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le montant de 209 € d'ENEDIS pour la Redevance d'Occupation du Domaine Public en 2019.

#### **- Pays de Valençay - adhésion RGPD**

Le Règlement sur la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018.

Il renforce les obligations en matière de transparence des traitements et de respect des droits et des personnes et crédibilise la régulation des CNIL en musclant leur pouvoir de sanction. Ainsi, les collectivités publiques et/ou acteurs publics se doivent de désigner un délégué à la RGPD qui aura en charge la mise en place du RGPD. Lors du dernier Comité syndical du Pays de Valençay en Berry, les élus ont souhaité étudier la possibilité d'une mutualisation permettant de limiter les coûts afin de bénéficier de professionnels disponibles et proches géographiquement pour toutes les collectivités du territoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du pays de Valençay, le coût s'élevant à 1,13 € par habitant par an pour la Commune.

Le Maire,

Marc ROUFFY